



Héritage et rapport de don manuel

Par **caline74**, le **19/06/2016** à **16:00**

Bonjour,
n'ayant plus mes parents depuis peu, leur patrimoine est estimé à 230000 Euros.
Mes parents m'ont fait un don manuel en 2000 d'un montant de 68000 Euros réévalué
aujourd'hui à 109000 Euros (achat d'un bien immobilier en 2000). Ce don a été déclaré au
fisc en 2000 (formulaire 2735) et il n'y a pas eu de droit à payer.
Nous sommes 2 enfants majeurs (moi 35 ans et ma sœur 40 qui n'a pas eu de donation).
Quel sera le montant partager et devrais-je de l'argent à ma sœur ?

De plus, est-on obliger de noter dans l'acte notarié que le don manuel a servi pour acheter
une maison? nous aurions pu l'utiliser pour une voiture ou un voyage ou tout autres choses .

Merci pour votre réponse